

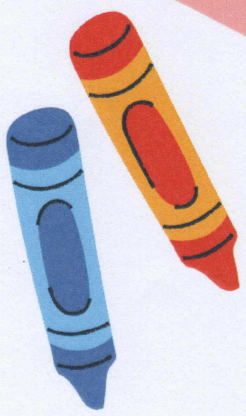
INSCRIPTIONS

À L'ÉCOLE DE VIUZ LA CHIESAZ

RENTRÉE 2026

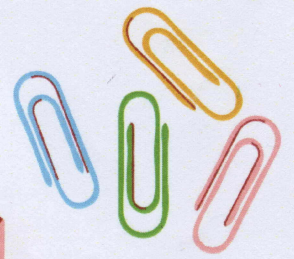
DANS QUEL CAS INSCRIRE VOTRE ENFANT?

- SI VOUS VENEZ DE DÉMÉNAGER SUR LA COMMUNE
- SI VOTRE ENFANT, NÉ EN 2023 RENTRE EN PETITE SECTION À LA RENTRÉE



PIÈCES À FOURNIR?

- CERTIFICAT D'INSCRIPTION REMPLI,
- TÉLÉCHARGEABLE SUR LE SITE INTERNET DE LA MAIRIE : [HTTPS://WWW.VIUZ-LA-CHIESAZ.FR](https://www.viuz-la-chiesaz.fr)
- JUSTIFICATIF DE DOMICILE DE MOINS DE 3 MOIS (PAS DE FACTURE TÉLÉPHONE MOBILE)
- PHOTOCOPIE DE TOUTES LES PAGES DU LIVRET DE FAMILLE
- PHOTOCOPIES DES PAGES DU CARNET DE SANTÉ CONCERNANT LES VACCINS
- CERTIFICAT DE RADIATION DE L'ANCIENNE ÉCOLE SI SCOLARITÉ DÉJÀ DÉBUTÉE AILLEURS



COMMENT FAIRE?

- CONTACTER DES À PRÉSENT LA MAIRIE DE VIUZ LA CHIESAZ POUR PROCÉDER À L'INSCRIPTION:
TEL : 04.50.77.51.44
@ : MAIRIE@VIUZ-LA-CHIESAZ.FR
- CONTACTER LUCILLE MATHIEU POUR LE PÉRISCOLAIRE (CANTINE ET/OU GARDÉRIE):
@ : PERISCOLAIRES@VIUZ-LA-CHIESAZ.FR

